

PETIDUM

Multi Accueil

2, rue des Quintus

86190 QUINCAY

Tél : 05 49 60 75 26

alinerobert.petidum1@orange.fr



PROTOCOLE EVICTION DE LA STRUCTURE

- La survenue d'une maladie infectieuse chez l'enfant peut justifier une éviction temporaire de la collectivité pour 3 raisons :
 - Le risque de contagion pour les autres enfants et le personnel
 - Le risque encouru par l'enfant du fait de sa maladie
 - L'enfant du fait de sa maladie aiguë peut être empêché de participer aux activités et peut demander des soins trop importants qui peuvent gêner le fonctionnement de la structure
- LISTE DES MALADIES A EVICTION LEGALE

MALADIE	RETOUR EN COLLECTIVITE
ANGINE A STREPTOCOQUE A SCARLATINE	48h après le traitement antibiotique
COQUELUCHE	5 jours après le début du traitement antibiotique
GASTRO ENTERITE à salmonelle, shigelle et escherichia coli	Jusqu'à guérison clinique avec certificat médical autorisant la reprise en collectivité
HEPATITE A	10 jours après l'apparition de l'ictère
IMPETIGO ET PYODERMITE ETENDU	Après 48h d'antibiotiques. Si impétigo péri buccal seul traité pas d'éviction
INFECTIONS INVASIVES A MENINGOCOQUES	Jusqu'à guérison
OREILLONS	9 jours après le début de la parotidite
ROUGEOLE	5 jours après le début de l'éruption
TUBERCULOSE	Jusqu'à obtention du certificat de non contagion

- **LISTE DES MALADIES NON RECOMMANDÉES**

Les maladies suivantes ne sont pas à éviction légales néanmoins lors de leur phase aigüe (les 3 premiers jours) la fréquentation de la collectivité n'est pas recommandée pour le confort de votre enfant mais aussi celui des autres.

MALADIE	RECOMMANDATIONS
ANGINE VIRALE	La fréquentation de la collectivité dans la phase aigüe de la maladie n'est pas recommandée (3 jours)
BRONCHIOLITE	3 jours d'éviction dans la phase aigüe de la maladie
BRONCHITES sévères et asthmatiques	La fréquentation de la collectivité dans la phase aigüe de la maladie n'est pas recommandée jusqu'à amélioration des symptômes
CONJONCTIVITE PURULENTE	Possibilité de retour en collectivité dès le traitement antibiotique instauré
GASTRO ENTERITE VIRALE	3 jours d'évictions recommandés. Retour si plus de vomissements ou de selles liquides
GRIPPE	La fréquentation de la collectivité dans la phase aigüe de la maladie n'est pas recommandée (1 semaine)
MOLLUSCOM CONTAGIOSUM	Nécessité que les lésions cutanées soient couvertes pour la fréquentation de la collectivité.
HERPES	Eviction en cas de gingivo stomatite herpétique (lésions douloureuses au niveau de la bouche, langue et gorge). Si bouton de fièvre pas d'éviction
GALE	Retour en collectivité 3 jours après traitement
VARICELLE	La fréquentation de la collectivité dans la phase aigüe de la maladie n'est pas recommandée.

POUX	Pas d'éviction, s'assurer du traitement
PIED – MAIN - BOUCHE	Si altération de l'état général (fièvre, fatigue) fréquentation de la collectivité non recommandée
MEGALERYTHEME (5ème maladie)	La fréquentation de la collectivité dans la phase aigüe de la maladie n'est pas recommandée.
ROSEOLE	La fréquentation de la collectivité dans la phase aigüe de la maladie n'est pas recommandée.

- **Obligation d'informer le personnel de la structure et les autres familles de la présence d'une maladie dans la structure.**

Fait le 14 mars 2019

Aline Robert
Responsable Multi accueil
Petidum

Aurore Rex
Référente protocole de soins

Damien Dindinaud
Médecin référent